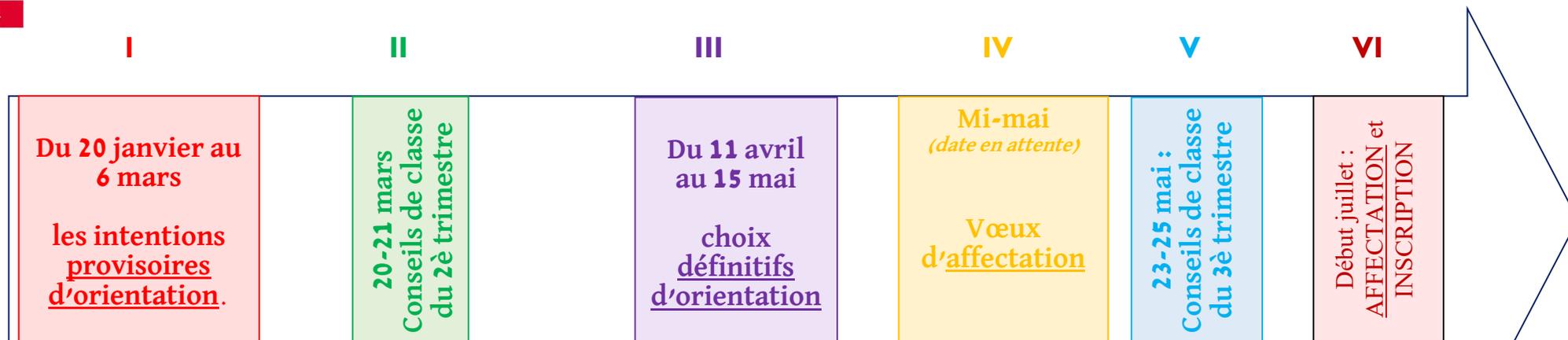


Année 2022-2023 : Les étapes de l'orientation en 3^{ème}



La famille exprime des choix parmi les possibilités suivantes :

- Seconde générale et technologique
- Seconde professionnelle
- 1^{ère} année de CAP

Vous pouvez saisir jusqu'à 3 intentions d'orientation, par ordre de préférence. Les choix restent modifiables.

Le conseil de classe donne un avis provisoire sur la voie d'orientation. Connectez-vous pour le consulter et en accuser réception.

C'est la même étape que la première mais cette fois, le choix est définitif.

Saisir les formations et les établissements dans lesquels vous souhaitez que votre enfant ait une place à la rentrée 2023.

La décision d'orientation : le conseil de classe donne un avis définitif sur les vœux exprimés. Connectez-vous pour le consulter et donner votre réponse.

Connectez-vous pour prendre connaissance de l'affectation et inscrire votre enfant dans son futur établissement

Différence entre orientation et affectation

L'orientation c'est choisir une voie entre la voie générale/technologique et la voie professionnelle.

L'affectation c'est demander à s'inscrire dans un établissement précis et une filière de formation précise.

